



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Télédéclaration PAC 2021

Besançon, le 25 mars 2021

Lancement de la campagne

Déclaration du dossier surface PAC 2021 avec télédéclaration obligatoire entre le 1er avril et le 17 mai 2021

La campagne de déclaration du dossier surface PAC débutera le 1er avril et se clôturera le lundi 17 mai 2020 (à 23h59).

La déclaration doit être effectuée **exclusivement par internet sur le site :**

<http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Cette déclaration permet de bénéficier des aides surfaciques (aides découplées, ICHN, aides couplées végétales, MAEC, bio...).

Par ailleurs, pour obtenir les aides couplées animales (bovins laitiers et bovins allaitants), une déclaration spécifique doit être établie également avant le 17 mai 2021.

Concernant votre RPG, les orthophotos ont été mises à jour et le dessin des îlots a pu être ajusté (îlots de référence). Les parcelles sont initialisées à partir des parcelles instruites en 2020.

A l'entrée sur le RPG, un message d'avertissement vous indiquera, le cas échéant, si des îlots ont été retouchés.

Si vous transférez des **droits à paiement de base (DPB)** ou effectuez une demande d'accès à la réserve, pensez à envoyer à la DDT, d'ici le 17 mai 2021 les formulaires de transfert (clauses) et les justificatifs correspondants en format papier ou par mail à ddt-telepac@doubs.gouv.fr. Ces formulaires sont disponibles sur le site télépac – onglet formulaires et notices.

Accompagnement à la déclaration PAC

Vous pouvez contacter la DDT par mail ou par téléphone

ddt-telepac@doubs.gouv.fr

Numéro vert PAC : 0800 221 371 (lundi à vendredi 07h à 21h)

DDT (lundi à vendredi - 09h à 17h – fermé le 14/05)

Service économie agricole : 03 81 65 61 94

PAC surfaces et aides bovines : 03 81 65 69 77 ou 61 85 ou 62 31

DPB : 03 81 65 61 86

MAEC/BIO : 03 81 65 61 89

De plus, dans le Doubs, 7 organismes de service, référencés par l'ASP proposent des prestations de déclaration.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70

Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/2

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex

Réunions d'informations PAC 2021

Afin de vous informer des nouveautés de la campagne PAC 2021 et de vous aider à réaliser au mieux votre déclaration PAC, des webinaires (conférences en ligne), co- animés par la DDT25 et la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort seront organisés aux dates et lien suivants :

Nouveautés de la PAC 2021 et point sur le plan de relance agricole

Mardi 6 avril de 09H30 à 11H30

L'agriculture biologique et les MAEC

Mardi 13 avril de 09H30 à 11H30

Agro-environnement et plan de relance

Mardi 20 avril de 09H30 à 11H30

Les liens de connexion et d'inscription seront transmis par mail à chaque agriculteur et aux partenaires institutionnels invités. En cas de difficulté dans la récupération de ces liens merci de contacter le SEA de la DDT.